



Annexe 4 PCEAAF – Liste de vérification pour l'évaluation du Manuel qualité

Nom de l'établissement :	Numéro du rapport d'audit :	Date:
---------------------------------	------------------------------------	--------------

Les éléments requis de la liste suivante doivent être décrits en détail dans le Manuel qualité de l'établissement.

ÉLÉMENTS REQUIS SELON MSQ-07	C NC	REMARQUES	MESURES CORRECTIVES
5.1 EXIGENCES GÉNÉRALES			
Nom et adresse de l'établissement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Table des matières et numérotation des pages	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Liste de distribution	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Date et numéro de version	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Registre des modifications	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Procédures visant à informer le personnel des modifications au Manuel qualité sont spécifiées	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.2 ADMINISTRATION			
Nom, titre et coordonnées du responsable de la certification	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Nom, titre et coordonnées de l'employé désigné comme remplaçant du responsable de la certification	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
L'expérience ou l'expertise dans l'identification de genres d'arbres du responsable de la certification et de son remplaçant est décrite dans le Manuel qualité			
Titres, rôles et responsabilités des positions du personnel visé par le PCEAAF	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.3 FORMATION			
Le programme de formation pertinente est décrit	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Un spécimen du registre de formation se trouve dans l'annexe	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		



ÉLÉMENTS REQUIS SELON MSQ-07	C NC	REMARQUES	MESURES CORRECTIVES
5.4.1 POINTS DE CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE – Réception des produits réglementés			
Les procédures pour vérifier et maintenir l'identité de tous les produits de frêne <u>réglementés</u> qui arrivent à l'établissement (pour les établissements dans les zones non réglementées seulement) sont documentées	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.4.2 POINTS DE CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE – Séparation du bois			
Les procédures indiquant comment les billes de frêne provenant de zones réglementées sont séparées des billes de frêne provenant de zones non réglementées sont spécifiées (pour les établissements dans les zones non réglementées seulement)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Les procédures indiquant comment le bois d'œuvre de frêne réglementé est séparé du bois d'œuvre de frêne conforme sont spécifiées	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Les procédures indiquant comment l'écorce, les copeaux et autres déchets d'articles réglementés sont séparés des déchets non réglementés sont spécifiées (pour les établissements dans les zones non réglementées seulement)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Le processus de séparation pour le bois de chauffage, autant le bois de chauffage entrant que le produit transformé est décrit	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.4.3 POINTS DE CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE – Procédures de transformation			
Les procédures de réduction du risque pour la production de copeaux (déchiquetage/mise en copeaux de moins de 2,5 cm de diamètre) sont décrites	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Les procédures de réduction du risque pour le traitement thermique de bois d'œuvre sont décrites	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		



ÉLÉMENTS REQUIS SELON MSQ-07	C NC	REMARQUES	MESURES CORRECTIVES
Les procédures de réduction du risque pour le bois d'œuvre (broyage pour retirer l'écorce et l'aubier) sont décrites	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.4.4 POINTS DE CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE – Traçabilité			
Les procédures afin de suivre le produit fini de frêne de son origine jusqu'à ce qu'il soit rendu conforme sont décrites (pour les établissements dans les zones non réglementés seulement).	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.4.5 POINTS DE CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE – Autres activités de contrôle			
Les mesures prises afin d'empêcher le déplacement non autorisé des produits réglementés sont décrites	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.5 REGISTRES et DOCUMENTS			
Les procédures liées à la tenue et la conservation (pendant 3 ans) de tous les registres requis en vertu du PCEAAF sont décrites	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.6 LISTE DES FOURNISSEURS			
Les procédures expliquant comment l'établissement tient une liste de fournisseurs sont décrites (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.7 CERTIFICAT DE CIRCULATION			
Les procédures indiquant la possession ou la responsabilité des certificats de circulation (employés responsables, information spécifique consignée, consignation de l'inspection finale pour autoriser l'émission du certificat de circulation par l'établissement, endroit où ils sont conservés) sont décrites	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.8 TRAITEMENT THERMIQUE			



ÉLÉMENTS REQUIS SELON MSQ-07	C NC	REMARQUES	MESURES CORRECTIVES
Les procédures spécifiant de quelle façon les conditions générales d'exploitation énoncées dans la PI-07 ou dans les procédures spécifiques de leur installation sont respectées et tenues à jour (c.-à.-d. débit d'air, fonctionnement des ventilateurs, emplacement des capteurs de température sèche/humide, méthode de détermination de la température interne initiale du bois) pour satisfaire la norme phytosanitaire de 56/30 sont décrites	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Une description de la chambre de traitement thermique avec l'emplacement des capteurs de chaleur et les dimensions du séchoir (p. ex. : un schéma) est fournie dans le Manuel qualité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Le Manuel qualité indique les options de traitement à la chaleur choisies (PI-07) ou présente le programme de séchage au séchoir spécifique qui sera utilisé pour le traitement à la chaleur du bois d'œuvre de frêne	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Le Manuel qualité indique la méthode de consignation du procédé de traitement thermique reconnu et démontre la façon dont les registres sont liés aux exigences phytosanitaires particulières en ce qui concerne les durées et les températures de traitement minimales	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
La procédure servant à vérifier le système de mesure (capteurs de température) est décrite	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
L'annexe contient un spécimen des registres de vérification (calendrier des étalonnages, etc.)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Un procédé est spécifié pour déterminer le taux d'humidité après chaque traitement (option F dans la PI-07).	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		



ÉLÉMENTS REQUIS SELON MSQ-07	C NC	REMARQUES	MESURES CORRECTIVES
5.9 NON-CONFORMITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT			
L'établissement a mis en œuvre un système interne permettant de signaler et de corriger les cas de non-conformités.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Un registre des mesures correctives appliquées pour corriger les non-conformités est annexé.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Les procédures pour informer l'ACIA dans les 24 heures de toute non-conformité majeure ou critique sont fournies..	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.10 NETTOYAGE et ÉLIMINATION DES DÉCHETS			
Les procédures pour s'assurer que le nettoyage et l'élimination de tous les produits réglementés seront effectués avant le 31 mars (pour les établissements dans les zones non réglementées seulement) sont fournies.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.11 AVIS DE PRÉSENCE D'ORGANISMES NUISIBLES			
Les procédures pour s'assurer que l'ACIA soit avisée de la présence de tout stade de développement de l'agrile du frêne dans les matériaux provenant de zones non réglementées sont fournies.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5.12 AUDITS INTERNES			
Les procédures pour les audits internes sont décrites (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Membres de l'équipe d'audit :	Date :
Auditeur de l'ACIA :	Bureau de l'ACIA :
Signature :	Téléphone :

Veillez distribuer des copies au spécialiste du programme du Centre opérationnel et à l'agent régional de programme.